

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D086/2020

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le 24 novembre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 17 novembre 2020

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Votants : 21

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, M. BOULAYE Guillaume, Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine Mme FERIERE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HALBOUT Nicolle, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence, M. POUCKET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne

Étaient absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20201124-20D086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Objet : Insertion - Approbation de la convention de prestation de service entre le C.I.A.S. et l'Intercom Bernay Terres de Normandie dans le cadre de l'entretien des chemins de randonnées et de la voie verte définis d'intérêt communautaire

PJ : convention

Il est rappelé que dans le cadre de ses missions, le chantier d'insertion du C.I.A.S. peut intervenir au titre de prestations de service.

Ainsi, par délibération D021/2019, une convention avait été signée avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie afin que le chantier d'insertion du C.I.A.S. assure l'entretien des chemins de randonnées et de la voie verte définis d'intérêt communautaire pour le compte de l'Office de Tourisme ; convention qu'il convient de renouveler.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve la convention de prestation de service entre le C.I.A.S. et l'Intercom Bernay Terres de Normandie dans le cadre de l'entretien des chemins de randonnées et de la voie verte définis d'intérêt communautaire, pour le compte de l'Office de Tourisme, pour une période de 3 ans à compter de la date de signature.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que toutes pièces afférentes à son exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président du C.I.A.S.

Nicolas GRAVELLE.

